

Paris, le 18 avril 2014

## / COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

### Solidarité avec la République centrafricaine

L'AMF tient à exprimer son entière solidarité au peuple centrafricain. Inquiète devant la détérioration grave de la situation, et se joignant aux efforts du ministère français des Affaires étrangères, elle appelle les collectivités françaises à soutenir l'action des associations et ONG qui se sont mobilisées pour aider la population sur le terrain.

À cette fin, l'AMF renouvelle son partenariat avec le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes et invite ses membres à contribuer au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO). Ce fonds, ouvert aux collectivités souhaitant faire un don, a pour but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives.

#### Comment contribuer au FACECO ?

**Choix** : La collectivité cible le pays qu'elle souhaite aider.

#### Virement

À la suite de la délibération, la Trésorerie départementale compétente effectuera un virement auprès de la Trésorerie générale pour l'étranger (TGE) :

*Trésorerie générale pour l'étranger*

*Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)*

*Code banque : 30001*

*Code guichet : 00589*

*Compte : 0000M055150*

*Clé RIB : 21*

*Identification internationale IBAN : FR06 3000 1005 8900 00 M0 5515 021*

*Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPCCT*

Préciser, lors du virement, le numéro et l'intitulé du fonds de concours à abonder : 1-2-00263 « contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger » **en mentionnant le pays (ou la crise) ciblée.**

#### Suivi

La collectivité territoriale informera du don en cours de versement :

- le service recettes de la Trésorerie générale pour l'étranger en lui faisant parvenir, par courrier électronique (à [tgrec930@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:tgrec930@dgfip.finances.gouv.fr)) ou postal (au 30, rue de Malville, BP 54007, 44040 Nantes Cedex 1), une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et les motifs du versement.
- le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères en adressant une copie du message (à [uga-comptabud.cdc@diplomatie.gouv.fr](mailto:uga-comptabud.cdc@diplomatie.gouv.fr)) ou du courrier (Relations ONG et collectivités territoriales, Centre de Crise, ministère des Affaires étrangères, 37, quai d'Orsay - 75007 Paris 07 SP).

#### Contacts Presse :

Marie-Hélène GALIN

Tél. 01 44 18 13 59

[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

Thomas OBERLE

Tél. 01 44 18 51 91

[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)